AR PREFECTURE
006-240600593-20180410-180429B-DE
Reçu le 04/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des Paillons
Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET :

Composition du Conseil de développement

Décision n° 18 04 29

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le mardi 10 avril à 20h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Messieurs Pierre Vestri, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Yves Pons par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Gérard Stoerkel par Monsieur Gérard Branda Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Monsieur Jacques Saulay, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri,

Absents excusés : Messieurs Robert Nardelli, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Edith Lonchampt Alexandra Russo, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo,

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance.

Le président rappelle que le Conseil de Développement créé en mars 2002, conformément aux dispositions législatives induites par la LOADDT complétées par les dispositions de l'article 88 de la loi NOTRe, fut repris par la Communauté de Communes au 1er janvier 2017.

Considérant la délibération du 14 décembre 2016 prenant acte des évolutions législatives mentionnant la nécessité, de constituer, sous l'égide de l'EPCI, un Conseil de développement représentant les milieux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, éducatifs et citoyens du territoire.

Considérant que cette délibération a fixé la composition du Conseil de développement du pays des Paillons à 3 collèges déterminés comme suit :

- Collège numéro 1 : représentant le monde socio-professionnel, 13 membres
- Collège numéro 2 : représentant le monde associatif, 13 membres
- Collège numéro 3 : représentant les personnes qualifiées, 13 membres

Considérant le décès du Président du CDPP, Alain Giordan,

Considérant la délibération du nouveau Conseil Municipal de Cantaron proposant Madame Fabienne Galli comme membre du CDPP

Considérant, le changement à la direction de l'établissement La Croix-Rouge à L'Escarène. Madame Sabine Vandepitte succédant à Monsieur Jérome Bégarie,

Vu l'article 88 de la loi n°2015-991 du 7 aout 2015

Vu l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

AR PREFECTURE

006-240600593-20180410-180429B-DE
Reçu le 04/05/2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PALLONS - 90 -

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,

Fixe, la liste des membres telle qu'annexée à la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

PRESIDENT PAR INTERIM
M. LAVAGNA